



# Appel à projets

## Nouvelles équipes 2e édition

### Date à retenir

→  
Date limite de dépôt  
des demandes  
**4 août 2025**



Propulsé par :



**INAF**

INSTITUT SUR LA  
NUTRITION ET LES  
ALIMENTS FONCTIONNELS

Financé par :

Fonds  
de recherche

Québec



### 1. Contexte et objectifs

Cet appel à projets, dans sa deuxième édition, s'inscrit dans la volonté du Pôle Bioalimentaire de soutenir de nouveaux projets de recherche appliquée en cohérence avec ses chantiers prioritaires. Il vise à amorcer et stimuler de nouveaux partenariats de recherche entre des chercheuses et chercheurs issus de différentes disciplines, en favorisant l'émergence d'idées novatrices et la production de données probantes utiles à la transition vers des systèmes alimentaires durables.

Les projets doivent être portés par de nouvelles équipes de recherche et s'inscrire dans un ou plusieurs des sept chantiers du Pôle Bioalimentaire.

#### Les sept chantiers du Pôle bioalimentaire

1. **Qualité et accessibilité de l'offre alimentaire** : la qualité nutritionnelle, l'innocuité, les contaminants, la traçabilité, la disponibilité et l'accessibilité des aliments tout en intégrant les aspects de diversité culturelle (populations autochtones), d'éthique et de santé publique.
2. **Transition alimentaire** : matrices alimentaires émergentes et alternatives, habitude de consommation, culinarité en intégrant des protéines alimentaires d'avenir.
3. **Systèmes alimentaires territorialisés** : les différentes gouvernances, les circuits courts, les aspects de logistique et de transport des aliments, l'occupation des territoires, le droit à l'alimentation, la justice sociale, l'agriculture de proximité, l'auto-suffisance et l'autonomie alimentaire.
4. **Décarbonation et adaptation aux changements climatiques** : l'adaptation du secteur aux changements climatiques, la carboneutralité de la chaîne, les technologies éco-efficaces, l'empreinte carbone de la chaîne d'approvisionnement, l'utilisation de technologies transformatrices, la réduction des intrants et la valorisation des extrants.
5. **Économie circulaire et lutte au gaspillage alimentaire** : la réduction des pertes et gaspillages alimentaires, la valorisation des coproduits, la réduction des emballages et l'éducation des citoyens.
6. **Soutien à la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement** : le virage numérique, l'intelligence artificielle, la modélisation, la formation et rétention du personnel, le développement des fibres intra et entrepreneuriales et l'accès aux marchés
7. **Inclusion, acceptabilité sociale et lutte à la désinformation** : la mobilisation et le transfert des connaissances, l'éthique, la littératie, les mythes alimentaires, la transgénération, les diètes et la fraude alimentaire.)

Ces projets doivent proposer des actions concrètes en partenariat avec des milieux utilisateurs pour faire avancer les connaissances, tester des solutions ou outiller les acteurs du secteur bioalimentaire dans une perspective de changement systémique. L'objectif est de stimuler la collaboration entre milieux de recherche et parties utilisatrices pour renforcer l'innovation, l'agilité et les retombées des initiatives bioalimentaires à l'échelle du Québec.

Cet appel à projets s'inscrit dans une initiative structurante du Pôle bioalimentaire, propulsée par l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) et soutenue tant financièrement que stratégiquement par le Fonds de recherche du Québec (FRQ). Il mobilise l'ensemble des chercheuses et chercheurs québécois membres de regroupements stratégiques affiliés aux secteurs Nature et technologie, et Société et culture du Fonds de recherche du Québec.

## 2. Critères d'admissibilité et modalités

- Toutes les chercheuses et tous les chercheurs doivent être affiliés à un établissement postsecondaire québécois reconnu par le FRQ et être membres d'un regroupement FRQ du secteur Nature et technologies ou du secteur Société et culture au moment de la réalisation du projet.
- L'équipe doit se composer d'un minimum de deux chercheuses ou chercheurs issus de deux départements distincts (requis) et de deux regroupements stratégiques différents (requis). La création de nouvelles équipes intersectorielles est essentielle, veuillez communiquer avec nous pour vos besoins en matière de maillage ([pole@inaf.ulaval.ca](mailto:pole@inaf.ulaval.ca)).
- Toutes les chercheuses et tous les chercheurs doivent être membres du Pôle bioalimentaire. Si l'adhésion au Pôle bioalimentaire n'est pas en vigueur lors de la soumission de la demande, un accompagnement sera offert pour faciliter l'inscription et assurer l'admissibilité de la personne.
- Le partenariat avec un milieu utilisateur pour la réalisation du projet est requis.
- La composition de l'équipe peut aussi inclure des collaboratrices ou collaborateurs. Il s'agit d'une personne déclarée par la chercheuse ou le chercheur principal comme apportant une expertise spécifique au projet ou à la programmation de recherche qui fait l'objet de la demande de financement. Elle ne peut se voir déléguer la gestion d'une partie des fonds et n'est pas une chercheuse ou un chercheur membre de l'équipe de recherche.

- Les chercheuses ou chercheurs ne peuvent faire partie de la composition officielle que d'une seule demande dans le cadre de cet appel.
- Les chercheuses ou chercheurs ayant déjà reçu des fonds d'un appel à projets du Pôle bioalimentaire peuvent faire partie d'une équipe, mais ne pourront pas recevoir de fonds dans le cadre de cet appel.
- Le projet proposé doit s'inscrire dans l'un des sept chantiers du Pôle.
- Les équipes à qui l'aide financière est octroyée devront soumettre une déclaration détaillée de la ventilation du montant reçu, cela en conformité avec les règles du FRQ.
- L'équipe de chaque projet ayant reçu le soutien financier devra fournir un rapport à mi-parcours de manière à soutenir la progression du projet. Ce rapport devra faire état des objectifs atteints par le travail en matière de retombées pour le secteur bioalimentaire ou de l'avancée scientifique engendrée par le projet.
- Les projets doivent être terminés pour le 31 mars 2027, sans possibilité de prolongation.
- L'inclusion d'une collaboration hors Québec est permise. Le transfert de fonds vers l'établissement basé à l'extérieur du Québec n'est pas permis.

### 3. Présentation des demandes

Les demandes doivent être présentées en utilisant le formulaire de dépôt de demande ([à télécharger ici](#)) et inclure toutes les informations indiquées ci-dessous.

1. **Les informations sur le projet** (max. 3 pages)
  - 1.1. **Le titre du projet** (en français et en anglais)
  - 1.2. **Un court résumé du projet** (en français et en anglais) : fournir un résumé concis du projet qui pourra être utilisé pour des communications publiques (p. ex. sur le site Web de l'INAF, publication LinkedIn, etc.).
  - 1.3. **Une description du projet** (max. 2 pages) : présenter le contexte et la problématique, les objectifs, la méthodologie et le plan de réalisation en incluant un échéancier du projet.

2. **Membres de l'équipe** : nommer les chercheuses, chercheurs, collaboratrices, collaborateur, leurs établissements d'appartenance, leurs affiliations à des regroupements stratégiques du FRQ ainsi que les complémentarités scientifiques et techniques requises pour atteindre les objectifs du projet dans l'échéancier proposé.
3. **Les résultats attendus et les perspectives prévues** à court et moyen terme (max. 1 page) : décrire les résultats attendus pour les parties utilisatrices et les perspectives de développement prévues pour le secteur bioalimentaire au Québec, en mettant en lumière les retombées possibles pour les citoyennes et citoyens, à court et moyen terme.
4. **Le plan de diffusion et de mobilisation des connaissances** (max. 1 page) : définir les parties utilisatrices du projet, préciser les stratégies de diffusion des résultats et les actions prévues pour mobiliser les connaissances auprès des parties utilisatrices.
5. **Un budget détaillé et la justification des fonds** (max. 1 page) : détailler le budget, en justifiant les dépenses demandées en lien avec les objectifs du projet. Préciser la répartition des fonds entre les membres de l'équipe, si applicable.
6. **Curriculum vitae (CV)** : inclure le CV des chercheuses et chercheurs impliqués dans le projet.

La date limite de transmission de la demande en format PDF est le **4 août 2025**. Les documents doivent être envoyés à l'adresse courriel suivante : [pole@inaf.ulaval.ca](mailto:pole@inaf.ulaval.ca). Inscrire en objet du courriel « Dépôt pour l'appel à projets Nouvelles équipes, 2<sup>e</sup> édition ».

## 4. Évaluation des demandes

### Procédure d'évaluation

Les demandes admissibles seront transmises à un comité d'évaluation scientifique qui sera composé de chercheuses et de chercheurs dont l'expertise correspond à la nature des projets déposés et n'ayant pas de conflit d'intérêts avec les candidates et candidats. Une personne observatrice du FRQ sera également présente.

Les demandes seront évaluées selon les quatre critères indiqués ci-dessous.

### Critères d'évaluation

- Qualité du projet proposé (25 pts) : rigueur scientifique, pertinence des objectifs, adéquation de la méthodologie avec les objectifs poursuivis, réalisme de l'échéancier et cohérence du budget.
- Qualité de l'équipe (25 pts) : synergie des expertises en recherche, collaboration entre partenaires privés et universitaires, mutualisation des ressources, interdisciplinarité des compétences, complémentarité des regroupements stratégiques et contribution à la formation d'une nouvelle équipe de recherche.
- Potentiel de résultats attendus pour le secteur bioalimentaire québécois (30 pts) : avancement des connaissances, contribution à la communication en alimentation durable, effet de levier escompté, encadrement d'étudiantes et d'étudiants.
- Plan de mobilisation des connaissances (20 pts) : portée et qualité de la stratégie de mobilisation et de transfert des connaissances, engagement des parties utilisatrices et intégration de celles-ci dans le processus de diffusion et d'application des résultats.

## 5. Annonce des résultats

Ce concours dispose d'une enveloppe totale de 150 000 \$. L'attribution des projets financés sera annoncée au plus tard **en septembre 2025** pour un démarrage de projet au plus tard le **1<sup>er</sup> octobre 2025**. À noter qu'un rapport des livrables et des résultats devra être remis à mi-parcours et à la fin du projet.

## 6. Nature du soutien financier

- **Montant accordé** : une aide maximale de 50 000 \$ par projet (excluant les frais indirects à la recherche).
- **Dépenses admissibles** : frais de matériel, équipement et ressources directement reliés à la réalisation du projet et non couverts habituellement par les établissements ; frais d'indemnisation des personnes participantes, salaires, bourses et honoraires (corps étudiant et professionnel) ; frais de déplacement ; frais de diffusion et de transfert des connaissances (détail des dépenses admissibles dans [ce document](#)).
- **Durée du soutien** : Le projet doit être terminé au plus tard le 31 mars 2027 sans possibilité de prolongation.



# Abonnez-vous !

→  
Pour ne rien manquer de  
nos actualités



Infolettre Pôle bioalimentaire



LinkedIn Pôle bioalimentaire

Propulsé par :



**INAF**

INSTITUT SUR LA  
NUTRITION ET LES  
ALIMENTS FONCTIONNELS

Financé par :

Fonds  
de recherche

Québec

